

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 08/06/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110527-53306-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

CONVENTION DE PARTENARIAT JEUNESSE - PROJETS HUMANITAIRES JEUNES 78 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT À QUATRE ASSOCIATIONS EXERCICE 2011

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. ALEXANDRE JOLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attribution à la Commission Permanente du Conseil Général pour l'affectation de subventions au titre des projets "Humanitaires Jeunes 78" (article 153),

Vu le rapport du Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement de :

- 3 000 € pour l'association INDE ESPOIR, dont le siège est à Paris,
- 10 000 € pour l'association DENTAL FUUTA TOORO, dont le siège est aux Mureaux,
- 6 100 € pour l'association TRAIT D'UNION-ECOLES, dont le siège est aux Mureaux,
- 9 200 € pour l'association COLLECTIF DES FEMMES, dont le siège est à Mantes la Jolie.

- AUTORISE le Président du Conseil Général à signer les avenants et les conventions correspondant aux projets ci-annexés.

- DIT que la dépense globale de 28 300 € sera prélevée sur l'imputation 65-6574 du Budget Départemental 2011.